



Accessibilité Universelle

1.2 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les établissements accessibles dans Brome-Missisquoi sont identifiés par le logo international de lieux accessibles aux personnes handicapées agrémenté d'un sourire.

Ce logo indique que le lieu a été visité par l'APHPCR et qu'il est répertorié dans le Bottin électronique d'accessibilité universelle, AccèsBromeMissisquoi.com.

Type d'établissement	Stationnement	Accès au bâtiment	Toilette	Circulation intérieure aisée
Automobile	X	X		X
Commerce de détail	X	X		X
Coiffure et esthétique	X	X		X
Épicerie	X	X		X
Hôtellerie	X	X	X	X
Institution financière	X	X		X
Lieu de culte	X	X	X	X
Loisir	X	X	X	X
Maison d'enseignement	X	X	X	X
Restauration	X	X	X	X
Service de santé	X	X	X	X
Service gouvernemental	X	X	X	X
Service professionnel	X	X	X	X

Pour obtenir une évaluation d'accessibilité universelle (complète), l'établissement doit répondre à l'ensemble des critères énumérés dans la grille d'évaluation de l'accessibilité à la page suivante.

Pour l'obtention d'une évaluation d'accessibilité (accès avec aide), il faut répondre à des exigences minimales assurant un certain accès. Un établissement qui ne rencontre pas l'ensemble de ces normes minimales est considéré comme non-accessible.

Un autocollant du logo est apposé à la porte de l'établissement indiquant son accessibilité.

Prendre note que les critères appliqués pour le stationnement tiennent compte des exigences de la réglementation provinciale concernant le nombre d'espaces requis ainsi que leur dimension.



Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et Région

495, rue du Sud C.P. 307, Cowansville, Québec, J2K 3S7

Tél : 450-266-4744 Fax : 450-266-1263

Point de service de Farnham : Maison communautaire de Farnham, 455 rue Yamaska Est, Farnham .

Tél : (450) 293-8778 Heures d'ouverture : mercredi de 9h00 à 15h30

Site internet: www.aphpcr.qc.ca Courriel : info@aphpcr.qc.ca

Grilles d'évaluation

La grille d'évaluation est composée de deux (2) niveaux.

Niveau (1): Accessibilité universelle complète.

Niveau (2): Exigences minimales assurant un certain accès (avec aide).

STATIONNEMENT

Niveau 1

- Espace réservé de 15' ou 10' avec espace libre adjacent de 5',
- Panneau de signalisation avec logo international,
- À proximité de l'entrée accessible (33'),
- Revêtement d'asphalte.

Niveau 2

- Espace réservé de 10',
- Signalisation minimale au sol,
- Revêtement ferme et à niveau

ACCÈS AU BÂTIMENT

Niveau 1

- Seuil de porte de moins de 1/2 pouce,
- Rampe d'accès de 1:12 biseautée,
- Largeur libre de la porte de 30 pouces,
- Palier de 5' x 5' devant la porte,
- Poignée facilement maniable,
- Accès à une porte régulière pour la clientèle,
- Allée de circulation sans obstacle du stationnement à l'entrée accessible, de largeur minimale de 43 pouces avec surface ferme et régulière.

Niveau 2

- Alternative au tourniquet d'entrée,
- Rampe d'accès de 1:10 biseautée,
- Seuil de 1/2 pouce à 3 pouces,
- Largeur de la porte de 28 pouces.

SALLE DE TOILETTE

Niveau 1

- Barre d'appui,
- Lavabo adapté,
- Distributeur de papier à main accessible en hauteur à moins de 55 pouces du sol.

Niveau 2

- Espace minimal de circulation de 5' x 5',
- Espace latéral de transfert entre la cuvette et le mur,
- Porte pouvant se refermer.

CIRCULATION INTÉRIEURE

Niveau 1

- Plus de la moitié de la surface est accessible,
- Circulation aisée en fauteuil (30 pouces) avec espace de 5' x 5' pour faire demi-tour,
- Ascenseur pour circulation verticale,
- Tables avec chaises amovibles pour la restauration, salon de coiffure et d'esthétique,
- Comptoir abaissé ou bureau accessible pour les institutions financières, services professionnels, ventes et réparations d'automobiles,
- Accès à la caisse dans les commerces de détail.

Niveau 2

- Circulation minimale de 28 pouces dans les allées et corridors,
- Largeur libre des portes intérieures de 28 pouces,
- Plus du quart de la surface est accessible.

Lien : <http://onnendemandepastant.com>